

Après la troisième



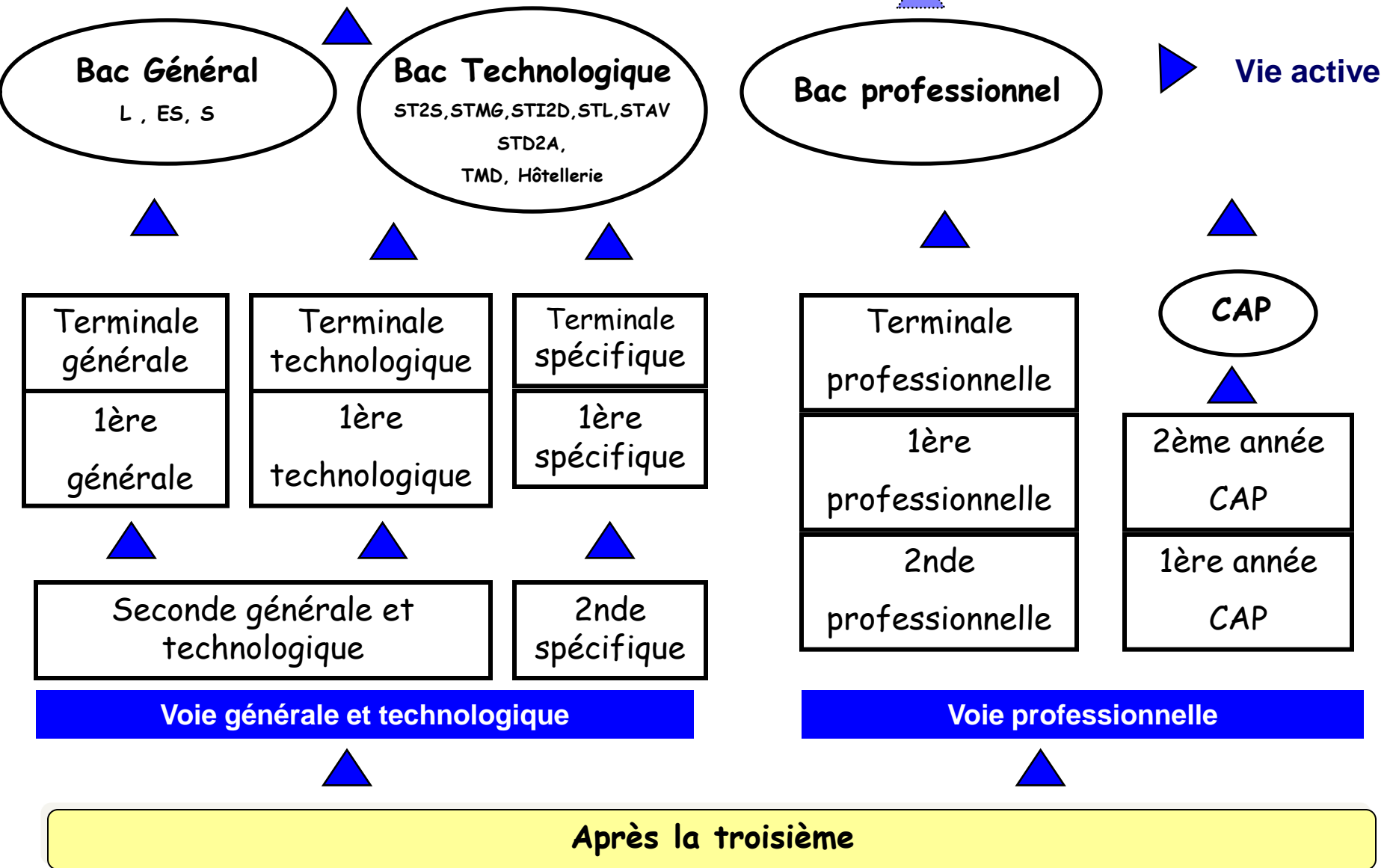
Nathalie LE GALL

Conseillère d'orientation psychologue

CIO de Clamart

Études supérieures (Université, BTS, DUT, CPGE...)

Études supérieures (BTS)



3 types de baccalauréat

BAC GÉNÉRAL **BAC TECHNOLOGIQUE** **BAC PROFESSIONNEL**



3 types de baccalauréat



- 3 façons d'étudier
- 3 façons de vivre l'école
- 3 façons d'être élève

choisir le baccalauréat que l'on va préparer

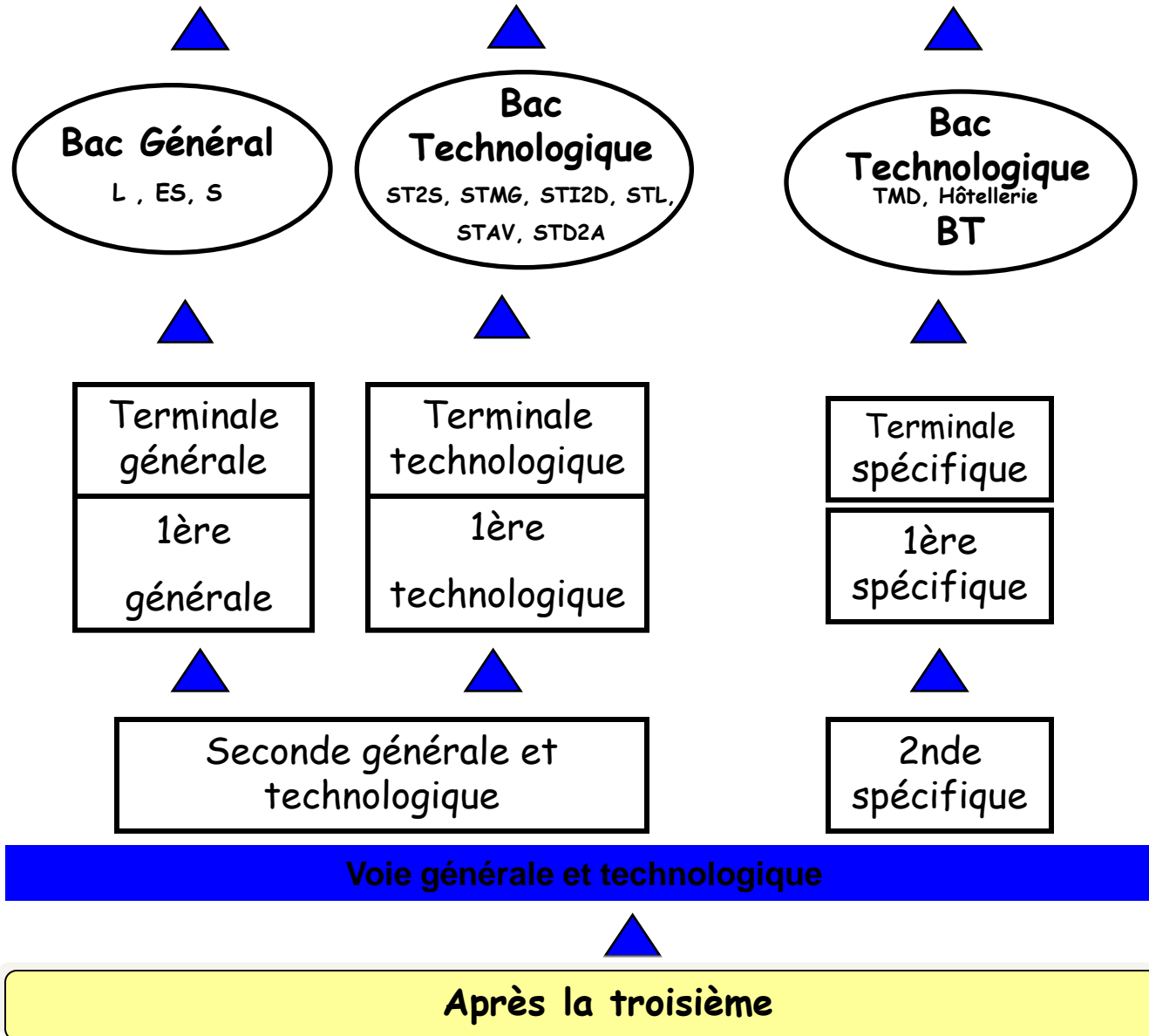
en fonction de l'élève que l'on est

LA VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE



La voie générale et technologique

Études supérieures (Université, BTS, DUT, CPGE...)



La seconde générale et technologique

Des enseignements communs à toutes les secondes (23h30)

+ 2 h d'accompagnement personnalisé

+ 2 enseignements d'exploration (3h) à choisir au moment de l'inscription au lycée, ce choix ne détermine pas le bac *(attention pour STD2A et STAV)*

+ 1 option (facultative)

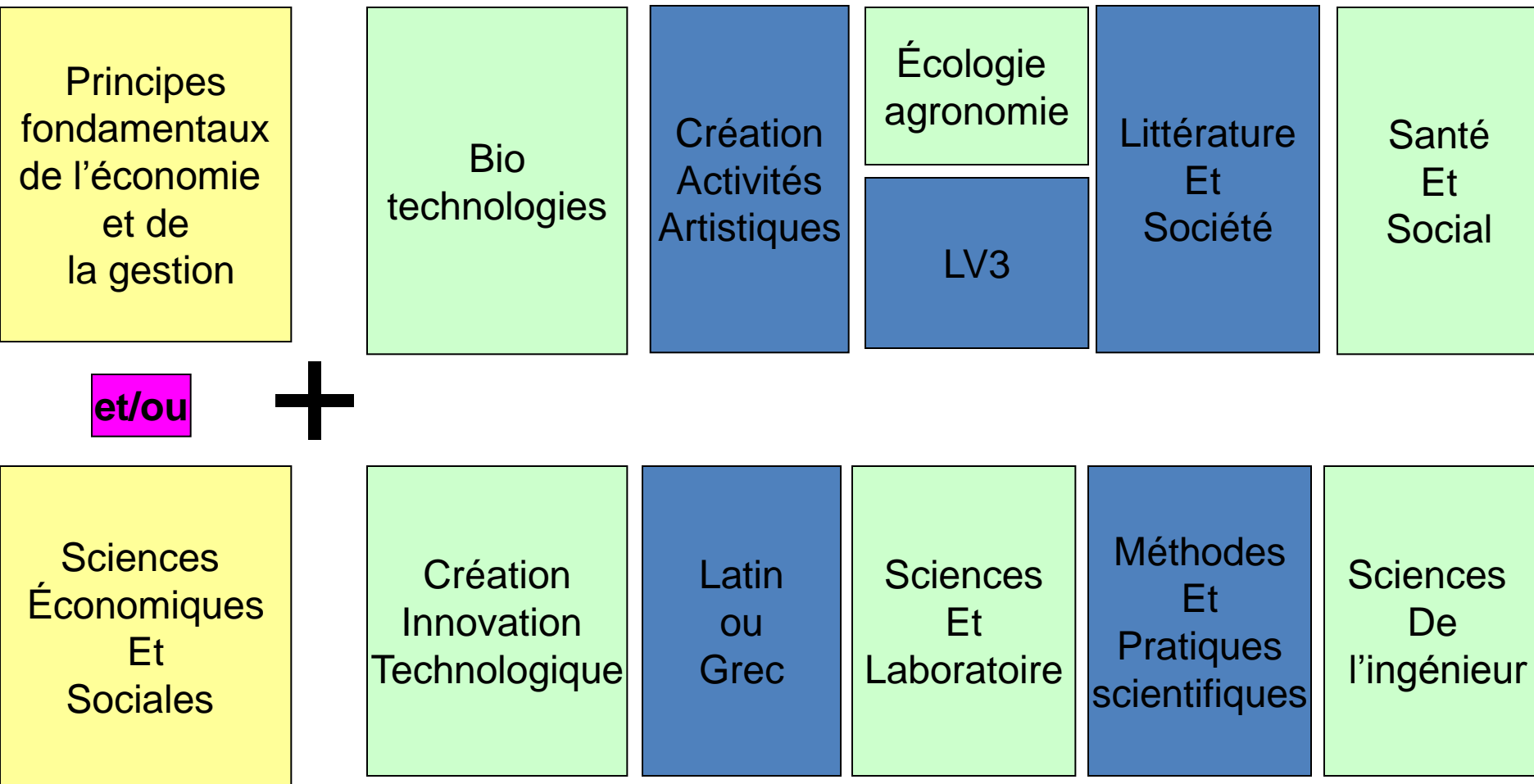
La seconde générale et technologique

Tronc commun

23h30

Français	4h
Histoire-géographie	3h
Langue vivante 1	5h30
Langue vivante 2	
Mathématiques	4h
Physique-chimie	3h
Sciences de la vie et de la terre	1h30
Éducation physique et sportive	2h
Éducation civique, juridique et sociale	0h30

Les enseignements d'exploration de 2nde GT



**2 ENSEIGNEMENTS D' EXPLORATION 1h30 A CHOISIR
AU MOMENT DE L'INSCRIPTION**

Tous les établissements ne proposent pas tous les enseignements.

Choix d'un seul enseignement d'exploration

Un seul enseignement à choisir parmi :



- **Arts du cirque** 6h
- **Création et culture design** 6h
- **Education physique et sportive** 5h

Les enseignements d'exploration proposés par le lycée Descartes

- SES : sciences économiques et sociales (1,5h)
- PFEG : principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (1,5h)
- Littérature et société (1,5h) : *domaine* : « *images et langages* »
- Latin (3h), pour les élèves l'ayant suivi au collège
- Sciences et laboratoire (1,5h)
- Méthodes et pratiques scientifiques (1,5h)
- Sciences-EPS (5 h dont 3h EPS et 2h SVT et Sciences Physiques)

Enseignements particuliers: à indiquer sur le dossier d'affectation

- Création et activités artistiques : arts visuels (1,5h) *domaine* : « *cinéma* »
- Chinois débutant(3h, 1 h de conversation avec un assistant peut s'ajouter).
- Grec ancien (3h), pour les élèves l'ayant suivi au collège.
- Section européenne Allemand

Les enseignements facultatifs de 2nde GT

1 enseignement au choix parmi :

. Langues et cultures de l'antiquité : latin ou grec

. Langue vivante 3

. Arts :

Arts plastiques

Histoire des arts

Cinéma-audiovisuel

Musique

Danse

Théâtre

. Education physique et sportive

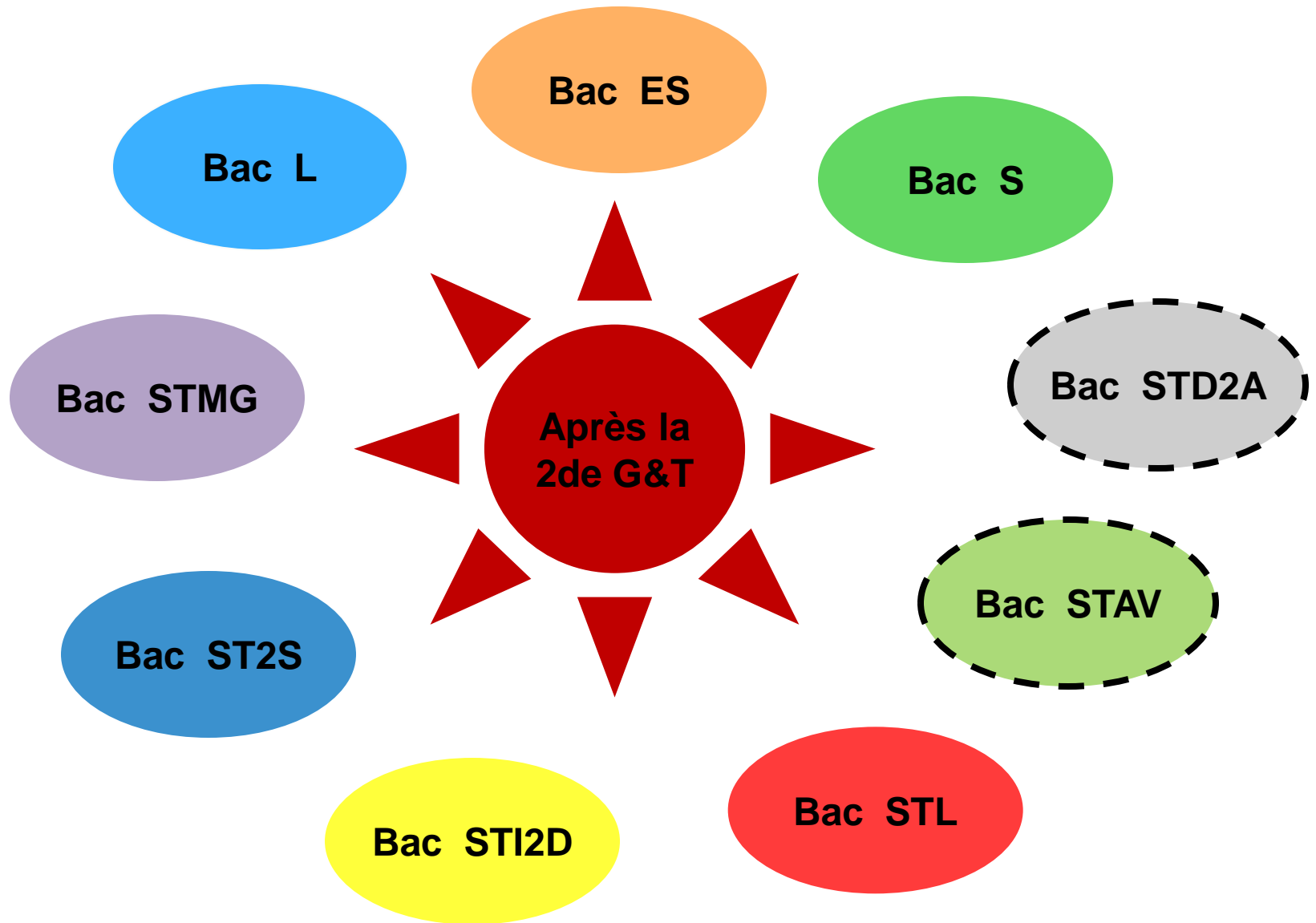
3h00
hebdomadaires

Les enseignements facultatifs de 2nde GT

Les enseignements facultatifs proposés par le lycée Descartes

- Latin pour les élèves l'ayant suivi au collège
- Grec ancien
- Section européenne Allemand
- Chinois LV3

Orientation après la 2nde GT



VOIE GENERALE → BAC GÉNÉRAL

- enseignement théorique et abstrait
- réfléchir / analyser / synthétiser
- argumenter / rédiger
- travail personnel important



VOIE TECHNOLOGIQUE → BAC TECHNOLOGIQUE

- enseignement appliqué
 - > **observation** > **expérimentation**
- travail en groupe et en autonomie
- travaux pratiques (T.P.) en laboratoire, en salle d'informatique, de technologie...



Les secondes spécifiques

Seconde spécifique TMD, Hôtellerie, BT...

- Une seconde spécialisée dans un domaine (choix à faire en fin de 3^{ème})
- Un passage obligatoire pour certains bacs (**TMD, Hôtellerie**) et BT (**Musique...**)
- Une sélection sur tests, dossiers (à télécharger sur les sites Internet des lycées) et entretiens....

Prendre contact avec les lycées dès maintenant.

Attention :

- ***Bien que le bac STD2A ne recrute pas après une seconde spécifique, la sélection se fait dès la fin de troisième par la procédure PassCCD (culture et création design): entretien + lettre de motivation***
- ***L'entrée en lycée agricole (écologie agronomie en vue d'un bac STAV) est elle-même soumise à sélection.***

Lycée général et technologique public

Attention : décision de passage en 2^{nde} GT obligatoire

• **Démarches à effectuer :**

Pour tous : dossier d'affectation à remplir (jusqu'à 5 vœux de lycées)

+ **Procédure PassCCD**: pour les enseignements d'exploration d'un bac STD2A (entretien + lettre de motivation).

Création
et Culture Design



en vue

Inscription aux entretiens par le collège entre le 9 février et le 6 mai 2015.

+ **Dossier spécifique** (à télécharger) pour certaines sections: écologie-agronomie, sections internationales, 2^{ndes} spécifiques... (recrutement sur tests, dossier...)

• **Affectation :**

- De droit dans le lycée de secteur pour des enseignements non sélectifs.
- Procédure informatisée (AFFELNET) pour les enseignements sélectifs (arts, LV3, sections européennes...) en fonction des notes, des avis des commissions (pour PassCCD).

**Il faut ensuite inscrire votre enfant au lycée !
(entre de 25 juin et le 6 juillet 2015)**

Affectation voie générale et technologique

Maximum 5 vœux possibles

**1 vœu en voie générale et technologique =
2nde GT + 1 établissement public + 1 ville de l'académie de Versailles**

- **CAS GENERAL:** Vœu de 2nde Générale et Technologique avec des enseignements d'exploration courants (ex: SES, PFEG, MPS...)
- **CAS PARTICULIER:** Vœu de 2nde Générale et Technologique avec des enseignements à capacité contraintes (ex: LV3, Arts Plastiques...) et/ou formations à recrutements spécifiques (ex: sections européennes, sections internationales...)

Exemple

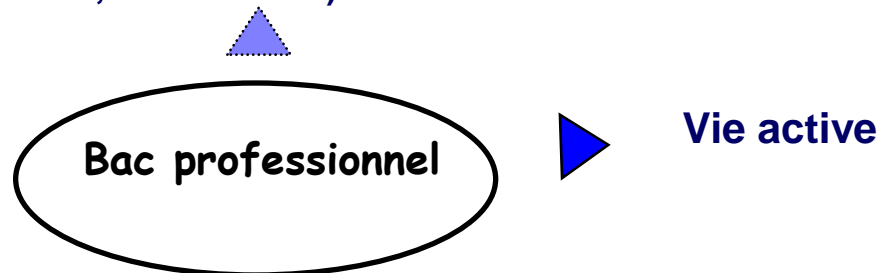
	Vœux	Nom du lycée	Ville
Vœu 1	2 nd e GT LV3 chinois	Lycée Descartes	Antony
Vœu 2	2 nd e GT LV3 Russe	Lycée M. Curie	Sceaux
Vœu 3	2 nd e GT Création et culture design	Lycée J. P Vernant	Sèvres
Vœu 4	2 nd e GT arts plastiques	Lycée E. Mounier	Châtenay-Malabry
Vœu 5	2 nd e GT	Lycée Descartes	Antony

LA VOIE PROFESSIONNELLE



La voie professionnelle

Études supérieures (BTS, Mention complémentaire, Concours...)



BAC PRO

- Centré sur un domaine professionnel.
- 3 ans de formation pour le bac pro.
- Autant de matières générales que de matières professionnelles.
- Stages : 22 semaines

Terminale professionnelle

1ère professionnelle

2nde professionnelle



CAP



2ème année CAP

1ère année CAP



CAP

- Centré sur un métier précis.
- 2 ans de formation
- Plus de matières professionnelles que de matières générales.
- Stages : 12 à 16 semaines
- Diplôme tourné vers l'insertion professionnelle.

Voie professionnelle



Après la troisième

La voie professionnelle

VOIE PROFESSIONNELLE

Qualification



Gestes professionnels



Savoir-faire



Savoir être

- ➔ enseignement professionnel
 - > acquisition de connaissances et de savoir faire
- ➔ enseignement général et technologique articulé autour de l'enseignement professionnel
- ➔ T.P. au lycée / mises en situation en entreprise (stages)

Le bac pro

► En cursus de bac pro, spécialités du secteur des services

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	4 h 30
Mathématiques	2 h environ
Langues vivantes (1 et 2)	4 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
TOTAL HORAIRES HEBDOMADAIRES	31 h environ
Accompagnement personnalisé	2 h 30

* Ces horaires (répartis sur les 3 ans) sont donnés à titre indicatif et peuvent varier d'un établissement à l'autre, mais aussi d'une année à l'autre.

Le bac pro

► En cursus de bac pro, spécialités du secteur de la production

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Économie-gestion	1 h
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	4 h 30
Mathématiques sciences physiques et chimiques	4 h environ
Langue vivante	2 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
TOTAL HORAIRES HEBDOMADAIRES	32 h environ
Accompagnement personnalisé	2 h 30

* Ces horaires (répartis sur les 3 ans) sont donnés à titre indicatif et peuvent varier d'un établissement à l'autre, mais aussi d'une année à l'autre.

► En 1^{re} année de CAP

Enseignements obligatoires	Horaires hebdomadaires
Français, histoire-géo	3 h 30 ou 4 h ⁽¹⁾
Maths-sciences ⁽²⁾	3 h 30 ou 4 h ⁽¹⁾
Langue vivante	2 h
Arts appliqués et cultures artistiques	2 h
EPS	2 h 30
Vie sociale et professionnelle	1 h
Éducation civique juridique et sociale	30 min
Enseignement technologique et professionnel	17 h ou 18 h
Aide individualisée ⁽³⁾	1 h
TOTAL HORAIRES HEBDOMADAIRES	34 h environ
Enseignements facultatifs	
Atelier d'expression artistique	2 h
Atelier d'EPS	2 h

(1) Horaires variables selon la spécialité.

(2) Sciences appliquées ou sciences physiques en fonction de la spécialité.

(3) Cet horaire est réservé à certains élèves en français et/ou en maths.

Lycée professionnel public

On peut formuler jusqu'à **5 vœux** dans toute l'académie de
Versailles

- L'admission est **sélective**, en fonction des moyennes dans certaines matières selon la spécialité
- **Procédure informatisée (AFFELNET)**

*Attention entretien et lettre de motivation
pour certaines formations: Procédure PASSPRO*



(hôtellerie-restauration, formations artistiques, conduite, aéronautique...)

Inscription par le collège du 9 février au 6 mai 2015

**Il faut ensuite inscrire votre enfant au lycée !
(entre de 25 juin et le 6 juillet 2015)**

Affectation voie professionnelle

Maximum 5 vœux possibles

1 vœu en voie professionnelle =

1 spécialité de bac pro ou de CAP + 1 lycée + 1 ville dans l'académie de Versailles

Exemple

	Vœux	Nom du lycée	Ville
Vœu 1	2 ^{nde} pro cuisine	Lycée T. Monod	Antony
Vœu 2	2 ^{nde} pro cuisine	Lycée Côtes de Villebon	Meudon
Vœu 3	1 ^{ère} année CAP APR	Lycée Jaurès	Châtenay-Malabry
Vœu 4	1 ^{ère} année CAP Cuisine	Lycée T. Monod	Antony
Vœu 5	1 ^{ère} année de CAP Cuisine	Lycée Côtes de Villebon	Meudon

Autres procédures d'affectation

La procédure d'affectation en centre de formation d'apprentis

- Contacter le CFA dès maintenant
- Se rendre aux journées portes ouvertes
- Réussir les tests d'entrée
- Trouver un patron

La procédure d'affectation en lycées privés

- Contacter l'établissement dès maintenant pour se renseigner sur les modalités d'inscription et le coût des études.
- Se rendre aux journées portes ouvertes

Calendrier et procédures

Second trimestre

Vœux provisoires sur la fiche de dialogue :

2nde GT, 2nde Pro,
 1^{ère} année CAP

Inscriptions PassCCD, PassPRO ou autres
 procédures particulières

Le conseil de classe donne un

avis provisoire
 et des conseils.

2^e TRIMESTRE : PHASE PROVISoire D'ORIENTATION

DEMANDE DE LA FAMILLE

(Intentions d'orientation)

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

(cochez la case de votre choix) :

(se reporter à la note d'information jointe en p. 4)

- 2nde Générale et Technologique ou 2nde spécifique
- 2nde professionnelle (Préparant au baccalauréat professionnel en 3 ans)

Précisez si vous le souhaitez la spécialité :

.....

- Sous statut scolaire (en lycée professionnel)
- Sous statut d'apprenti (en CFA)

1^{ère} année de CAP

Précisez si vous le souhaitez la spécialité :

.....

- Sous statut scolaire (en lycée professionnel)
- Sous statut d'apprenti (en CFA)

Autres parcours de formation :

.....

Date, signature des parents
ou du représentant légal :

A remettre à l'établissement pour le/...../2015

REPONSE DE L'ETABLISSEMENT

(Avis provisoire du Conseil de Classe)

- 2nde Générale et Technologique ou 2nde spécifique
- 2nde professionnelle (Préparant au baccalauréat professionnel en 3 ans)
- 1^{ère} année de CAP
- Doublement de la classe de 3^{ème}

Cet avis ne constitue en aucun cas une
décision d'orientation

Recommandations du conseil de classe sur
 le choix de la famille :

.....

Date et signature du chef
d'établissement :

Calendrier et procédures

Troisième trimestre

Vœux définitifs sur la fiche de dialogue :
2^{nde} GT, 2^{nde} Pro, 1^{ère} année CAP ou doublement
+ Dossier d'affectation

Le conseil de classe fait une **proposition** d'orientation qui devient **décision d'orientation** si elle est acceptée par la famille

3° TRIMESTRE : PHASE DEFINITIVE D'ORIENTATION

DEMANDE DE LA FAMILLE (Choix définitif)	REPONSE DE L'ETABLISSEMENT (Proposition du Conseil de Classe)
<p>Nous demandons pour la rentrée prochaine : <i>(se reporter à la note d'information jointe en p. 4)</i></p> <p><input type="checkbox"/> 2^{nde} Générale et Technologique ou 2^{nde} spécifique</p> <p><input type="checkbox"/> 2^{nde} professionnelle <i>(Préparant au baccalauréat professionnel en 3 ans)</i> Précisez si vous le souhaitez la spécialité :</p> <p><input type="checkbox"/> Sous statut scolaire (en lycée professionnel) <input type="checkbox"/> Sous statut d'apprenti (en CFA)</p> <p><input type="checkbox"/> 1^{ère} année de CAP Précisez si vous le souhaitez la spécialité :</p> <p><input type="checkbox"/> Sous statut scolaire (en lycée professionnel) <input type="checkbox"/> Sous statut d'apprenti (en CFA)</p> <p><input type="checkbox"/> Doublement de la classe de 3^{ème} Les parents peuvent obtenir le maintien de leur enfant dans la classe d'origine pour la durée d'une seule année scolaire, à condition de le faire savoir au principal du collège dans un délai de 2 mois à compter de la décision d'orientation.</p> <p><u>Date, signature des parents</u> <u>ou du représentant légal :</u></p>	<p><input type="checkbox"/> 2^{nde} Générale et Technologique ou 2^{nde} spécifique</p> <p><input type="checkbox"/> 2^{nde} professionnelle <i>(Préparant au baccalauréat professionnel en 3 ans)</i></p> <p><input type="checkbox"/> 1^{ère} année de CAP</p> <p><input type="checkbox"/> Doublement de la classe de 3^{ème}</p> <p>Motivation de la décision en cas de refus du choix de la famille :</p> <p>Proposition d'orientation notifiée le : .../.../2015</p> <p><u>Nom et signature du chef d'établissement :</u></p>
<p>A remettre à l'établissement pour le/...../2015</p>	

Procédures

En cas de désaccord

Entretien avec le chef d'établissement

Éventuellement saisie de la
commission d'appel

RÉPONSE DE LA FAMILLE
(Cochez la case correspondante)

OU

Nous acceptons la proposition du conseil de classe, qui devient alors **décision du chef d'établissement**.

Date et signature des parents
ou du représentant légal :

A remettre à l'établissement
pour le/...../2015

Nous n'acceptons pas la proposition du conseil de classe.

Date et signature des parents
ou du représentant légal :

A remettre à l'établissement
pour le/...../2015

DIALOGUE AVEC LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Si vous n'acceptez pas la proposition du conseil de classe, un entretien avec le chef d'établissement est prévu le 2015.

A l'issue de cet entretien, la décision du chef d'établissement est :

Date, signature et cachet du chef d'établissement :

Procédure d'appel

Numéro d'identification de l'élève : / / / / / / / / / / / / / / / /

(A remplir par les établissements d'origine pour les élèves présentés en appel)

Rappel de la réglementation concernant la procédure d'appel :

- Vous disposez d'un délai de **trois jours ouvrables** à compter de la réception de la notification pour faire appel de la décision.
- Les parents de l'élève ou l'élève majeur qui en font la demande écrite auprès du président de la commission d'appel (le directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant), ainsi que l'élève mineur avec l'accord de ses parents, sont entendus par celle-ci. Ils peuvent adresser au président de la commission d'appel tous documents susceptibles de compléter l'information de cette instance.
- Les décisions prises par la commission d'appel valent décisions d'orientation.

Je désire être entendu par **la commission d'appel le mercredi 17 juin 2015**, le lieu et l'heure vous seront communiqués par le chef d'établissement.

Date et signature des parents
ou du représentant légal :

Il vous est conseillé de rencontrer le conseiller d'orientation-psychologue qui intervient dans votre établissement. Vous pouvez vous adresser à votre centre d'information et d'orientation.

La décision dûment motivée de la commission d'appel vous sera communiquée par écrit.

Calendrier et procédures

A partir du 24 juin

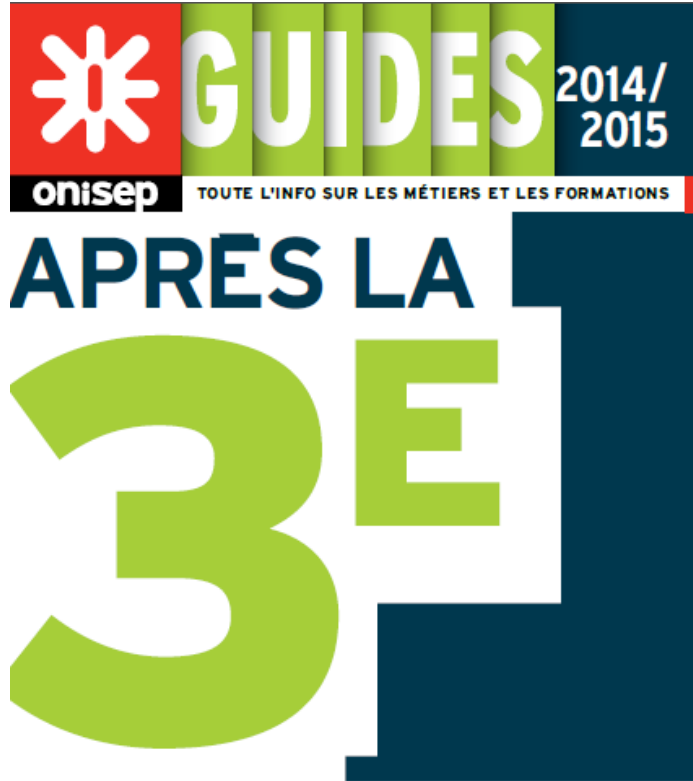
Résultats de l'affectation
en lycée

La famille doit procéder à
l'inscription au lycée



LYCÉE

Pour aider les élèves



Brochure distribuée
gratuitement
à chaque élève de 3^{ème}

- Une **documentation** au CDI du collège et au CIO de Montrouge:
24 rue Arthur Auger ☎ 01 46 57 24 75
- Des **sites internet**: onisep.fr,
lesmetiers.net, ac-versailles.fr...
- Des **mini-stages** dans les lycées professionnels et les CFA.
- Des **journées portes ouvertes** dans les lycées.